

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire de
MONTMIRAIL

ARRETE 2025-043

ARRETE DE REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT
Place de l'Eglise, rue de l'Eglise et rue du Château

Le Maire de la commune de MONTMIRAIL (Sarthe)

Vu la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L2212-1 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment ses articles R 1, R 44 et R 225,

Vu la cérémonie organisée à l'occasion de la Sainte Barbe,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules,

A R R E T E

Article 1^{er} - Le stationnement et la circulation de tous les véhicules, sauf ceux en lien avec la cérémonie, seront interdits le samedi 6 décembre 2025 de 8h à 14h aux lieux suivants :

- Place de l'Eglise,
- Rue de l'Eglise,
- Rue du Château.

Article 2 - Des panneaux de signalisation seront mis en place par les agents communaux.

Article 3 - La gendarmerie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Montmirail, le 25 novembre 2025,

Le Maire,

Jean DUMUR

